

**PROCES VERBAL DU
COMITE SYNDICAL DU 20 OCTOBRE 2006**

*Le procès verbal du 15 SEPTEMBRE 2006 ne fait l'objet d'aucune observation, il est adopté par l'assemblée.
Monsieur Jacques DIEUMEGARD est désigné secrétaire de séance.*

1. COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CODERST (CDH)

Monsieur le Président fait le compte rendu de la réunion du CODERST (Conseil Départemental de l'Elimination et des Risques Sanitaires et Technologiques) du 17 octobre au cours de laquelle la demande d'autorisation d'exploiter le centre de tri mécanobiologique a été présentée. Monsieur le Président informe donc l'assemblée que le CODERST a émis un avis favorable à notre projet. Maintenant il faut attendre la décision définitive de Mr le Préfet. Le Président précise que nous avons déjà affiché en présence d'un huissier de justice le permis de construire, sur le terrain du nouveau centre de tri préparation.

2. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2007

Les données présentées au comité syndical ont fait l'objet d'une actualisation au 16 octobre sur la base des tonnages constatés à fin septembre projetés sur 12 mois. Les documents de préparation adressés aux délégués avaient été établis sur les bases connues en août 2006.

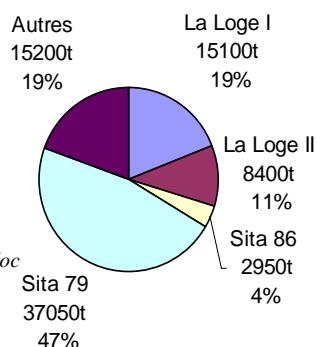
1. Monsieur le Président présente les **quantités de déchets à traiter** :

Collectivité / Syndicat	Tonnages Prévus en 2006	Tonnages réels 9/12 de 2006	Tonnages projetés de 2007
S.V.L.	17511	13220	17627
Sictom de Loubeau	12174	9421	12561
S.M.C.(*)	15261	11595	15460
Syndicat du Pays Thouarsais	13465	10068	13424
Sictom de Coulonges Champdeniers	3473	2727	3636
AVFLStGLC	467	390	520
CC de Parthenay	5919	4516	6021
CC Cœur de Poitou	2883	2162	2883
CC Val de Thouet	971	729	972
CC Pays Thénezéen	1117	826	1101
Totaux	73242	55654	74205

DIB SMC	461	390	520
DIB Thouars	4492	3000	4000
Total DIB & Assimilés	4953	3390	4520

Soit +1.5 % pour 1 000 tonnes

2. LES CAPACITES DE STOCKAGES :



30% traités en régie
contre 50% en 2006

3. LES COÛTS DE TRANSFERT ET DE TRANSPORT EN € TTC :

	Coûts Moyens € TTC/t		Enveloppe annuelle
	Transfert	Transport	Totale
2006	4,55	9,27	1 075 572,78
2007	4,85	7,48	969 883,00

-10 % DE FRAIS DE TRANSPORT ET TRANSFERT

4. COÛTS DE TRAITEMENT € TTC

	La Loge	Sita	Moyenne	Enveloppe annuelle
				Totale
2006	40,00	73,00	59,43	4 626 682,00
2007	50,00	73,00	66,74	5 252 049,00

+ 13.5 % DE COÛT D'ÉTRAIEMENT

5. BILAN

- TRANSPORT INTRA DÉPARTEMENTAL : MOINS DE KILOMÈTRES
- DOUBLES CHARGES FIXES LA LOGE I ET LA LOGE II
- 15 200 TONNES DE MOINS SUR LE SITE DE LA LOGE
- 15 200 TONNES DE PLUS À TRAITER PAR UN PRESTATAIRE

L'ABSENCE DE TMB = BESOIN DE STOCKAGE EXTERNE

6. BILAN FINANCIER

- HYPOTHESES :
- OUVERTURE AMAILLOUX EN JANVIER
- EXPLOITATION DE L'ANCIEN SITE JUSQU'AU 30 AVRIL 2007 À 3800 T/MOIS
- OUVERTURE DU NOUVEAU SITE AU 1ER MAI 2007

	2006		2007			
	77 854 tonnes		78 700 tonnes			
	Coût global	Tarifs	Coût global	Tarifs 1	Tarifs 2	Tarifs 3
Enveloppe TTC	5 702 255	5 749 518	6 221 932	6 310 166	6 351 680	6 393 195
PU TTC	73,24	73,85	79,06	80,18	80,71	81,24
Enveloppe HT	5 404 981		5 897 566	5 981 200	6 020 550	6 059 900
PU HT	69,42	70,00	74,94	76,00	76,50	77,00
Budget voté	5 419 130					

Le Comité Syndical adopte à l'unanimité la préparation budgétaire 2007 et décide d'appliquer le tarif de 76 € ht par tonne.

ÉTUDES PROSPECTIVES :

Les membres du bureau proposent également que soient réalisés un certain nombre d'études afin de s'attacher des compétences de cabinets spécialisés pour améliorer et développer la gestion des équipements en service et ceux à créer :

VALORISATION DU BIOGAZ LA LOGE I
 CONSULTATION POUR DIAGNOSTIC DÉCHARGE POST EXPLOITATION
 AUDIT ISO 14001 POUR LA LOGE II ET III
 VALORISATION DU BOIS ET BIOMASSE
 Enveloppe estimée : 20 000 €

SECTION DE D'INVESTISSEMENT

MATERIELS DE BUREAU :

- Photocopieur : 15 000 €
- Matériel bureautique : 3 000 €
- Mobilier : 1 000 €
- Logiciels : 1 000 €
- Site internet 20 000 €

LA LOGE II :

- Travaux en cours report des crédits en place (1 700 000)

LA LOGE III :

- Report des crédits en cours, ventilation des biens par affectation (2 500 000)
- Prévoir une enveloppe petits équipements (Laveuse HP, Signalétiques, équipements de sécurité)

CENTRE DE TRI PREPARATION :

- Report des crédits en place, actualisation de l'autorisation de programme (cf annexe)

TRANSFERT BRESSUIRE :

- Report des crédits inscrits et étudier faisabilité sur Parthenay. (250 000)

VOIRIE LA LOGE :

- Travaux en cours

TRAVAUX ET MATERIELS DIVERS :

- Travaux : 25 000 €
- Matériels : 25 000 €

LOCAUX SOCIAUX LA LOGE :

- Crédits à reporter (66 000)

AMENAGEMENT PAYSAGER LA LOGE :

- Crédits à reporter, opération à lancer pour le printemps 2007. (108 000)

CASIER LA LOGE 2006-2007 :

- Crédits à reporter (180 000)

MATERIEL DE TRANSPORT :

- Prévoir 200 000 € d'inscription nouvelle

TRAVAUX DIVERS TRANSFERT :

- Reporter 50 000 € de travaux sur les sites de transfert

PROGRAMME D'ACQUISITION DE MATERIELS D'EXPLOITATION LA LOGE II

- Tracks
- Télésopic mise en place des balles
- Plateaux mobiles de transit du quai de déchargement à l'aire de stockage.
- Enveloppe estimée 250 000 €

OPERATION D'ORDRE BUDGETAIRE :

- Crédits nécessaires au constat de transfert des installations de compostage. (selon transferts effectifs)

Le comité syndical, informé des orientations budgétaires 2007 débat sur ce projet d'orientation budgétaire et adopte à l'unanimité l'ensemble du projet.

3. REAMENAGEMENTS DES EMPRUNTS REALISES & EMPRUNT TRAVAUX CSDU LA LOGE II

Monsieur le Président explique que les prêts réalisés fin 2005 sur un taux variable calé entre deux variables des taux à 5 ans et 10 ans doivent être renégociés car la variation des taux d'intérêts fait basculer le contrat dans un taux fixe à 5,5% contre 2.33% bonifié.

Incidence sur les intérêts : 111 000 € au lieu de 50 000 prévus.

La Caisse d'Epargne propose le réaménagement de prêt suivant:

Dénonciation des contrats au 25/11, paiement des intérêts dus : 45 000€, réalisation d'un nouvel emprunt incluant les besoins nouveaux pour l'aménagement du CSDU La Loge II (1 200 000 €) en taux fixe garanti à 1.53% sur 1 mois, paiement du capital de la première annuité 2006 due au titre de l'ancien contrat majoré des intérêts du premier mois soit 4080 €, puis poursuite du contrat de prêt pour 19 ans fractionnés en 19, 17, 15 et 4 ans au taux fixe de 3.67% les deux premières années renégociables à 2 ans selon l'évolution du marché (reprise d'un taux variable ou consolidation en taux fixe).

La caisse d'épargne propose une variante à 3.59% moyennant l'extension de ce taux au premier mois d'amortissement ce qui représenterait des intérêts pour 9 573 € contre 4080€.

Le bureau propose de retenir la variante et d'inscrire 6000 € en décision modificative n°2 au compte d'intérêts.

Le comité syndical autorise à l'unanimité le Président à signer les pièces afférentes au réaménagement des emprunts réalisés en fin 2005 (1 150 000 et 850 000 €) et de réaliser un emprunt nouveau pour répondre au besoin de financement des travaux sur le site de stockage de La Loge à hauteur de 1 200 000 €. Le nouveau contrat sera établi sur la base de 3 200 000 € au 25 novembre 2006, avec une première échéance le 25 décembre 2006.

4. EMPRUNT VEHICULE DE TRANSPORT

Pour permettre le financement des véhicules de transport acquis en 2006 et le matériel de chargement à quai en remplacement d'un tracto pelle, les membres du bureau proposent de réaliser avec la caisse d'épargne, un emprunt d'un montant de 300 000 € dont les caractéristiques sont les suivantes :

300 000 € sur 7 ans, taux fixe 3.84%

Le comité syndical autorise à l'unanimité le Président à signer les pièces du contrat de prêt.

5. DECISION MODIFICATIVE N°2

Monsieur le Président précise que renégociation des prêts réalisés en 2005 permettra de maintenir le montant des intérêts dus au 25 novembre. La première échéance des nouveaux prêts au 25 décembre 2006 nécessite une augmentation des crédits du compte 66 dans la mesure où cette première échéance intègre le capital des nouveaux prêts réalisés (2 000 000 € + 1 200 000 €).

Recettes nouvelles
 COMPTE D'IMPUTATION BUDGETAIRE: 768
 MONTANT: 6 700,00

Dépenses nouvelles
 Intérêts complémentaires dus dans le cadre de la renégociation de prêts au 25 Novembre 2006:
 COMPTE D'IMPUTATION BUDGETAIRE: 6611
 MONTANT: 6 000,00
 COMPTE D'IMPUTATION BUDGETAIRE: 6682
 MONTANT: 700,00

Le Comité Syndical adopte à l'unanimité la modification

5. AUTORISATION DE PROGRAMME PLURIANNUEL N° 14

Monsieur le Président rappelle que le vote d'une autorisation de programme pluriannuel avait été réalisé en 2005 pour le financement du centre de tri mécano biologique.
 Compte tenu que la date de réalisation a été différée d'un an, une actualisation de cette autorisation de programme est nécessaire.

Il est proposé l'actualisation chronologique suivante :

AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENT PLURIANNUELS

N° d'opération budgétaire : OO14
 Chapitre budgétaire: 2315

Enveloppe estimée au 30/11/03: 15,174 M€

Autorisation de programme/Échéance	2004	2005	2006	2007	2008
	€uros	€uros	€uros	€uros	€uros
<i>Reports 2003 estimés au 1/12/02</i>	74 000				
BP 2004					
Pré-lancement et études préalables	100 000				
BS 2004					
Etudes techniques préparatoires	500 000				
Avances chantier	500 000				
BP 2005					
Travaux 60%		8 400 000			
BS 2007					
Travaux 30%				4 200 000	
BP 2008					
Solde travaux 10%					1 400 000
Totaux	1 174 000	8 400 000	0	4 200 000	1 400 000

Autorisation de crédits/Échéance	2004	2005	2006	2007	2008
	€uros	€uros	€uros	€uros	€uros
A hauteur des autorisations inscrites aux budgets	1 174 000	8 400 000	0	4 200 000	1 400 000

Prévisions de recettes provisoire	2004	2005	2006	2007	2008
	€uros	€uros	€uros	€uros	€uros
Autofinancement	174 000				
Emprunts	1 000 000	7 700 000		3 500 000	
Subventions		700 000		700 000	1 400 000
Total	1 174 000	8 400 000	0	4 200 000	1 400 000

Le Comité Syndical adopte à l'unanimité

6. CONVENTION DE TRANSFERT DE L'INSTALLATION DE COMPOSTAGE DE LEZAY

Monsieur le Président informe que le comité syndical a décidé de la reprise de la compétence compostage en deux temps :

- reprise au 1^{er} janvier 2006 des contrats et marchés de compostage souscrits par les adhérents,
- reprise et exploitation des unités de compostage de Lezay et Ste Eanne au 1^{er} janvier 2007.

La communauté de communes de Lezay a souhaité transférer ses équipements au SMITED en vue d'une exploitation optimisée.

Les membres du bureau syndical ont examiné la situation technique et financière de cet équipement qui, pour être exploité de manière optimale devrait recevoir 3000 tonnes de déchets verts supplémentaires.

Considérant que la partie Sud du territoire du Smited dispose des gisements suffisants à cette optimisation, il est proposé de reprendre l'exploitation au 1^{er} janvier 2007 dont les conditions seront actées par procès verbal contradictoire de transfert conformément à l'art L-1321-1 à 5 du CGCT.

Le comité syndical délibère et autorise à l'unanimité le Président à signer la convention de transfert des équipements et personnels et toutes pièces afférentes à ce transfert.

7. INSTALLATION DE COMPOSTAGE DE STE EANNE

Monsieur le Président rappelle que le comité syndical a décidé de la reprise de la compétence compostage en deux temps :

- reprise au 1^{er} janvier 2006 des contrats et marchés de compostage souscrits par les adhérents,
- reprise et exploitation des unités de compostage de Lezay et Ste Eanne au 1^{er} janvier 2007.

L'assemblée syndicale du SMC ne s'est pas prononcée sur la reprise effective de installation de compostage gérée par lui.

Compte tenu de l'importance de l'installation, des délais nécessaires à la finalisation des actes de constat de transfert, il est proposé au comité syndical de différer le transfert à une date ultérieure à convenir avec le SMC lorsqu'il aura pris sa décision.

Le Comité Syndical adopte à l'unanimité.

8. PERSPECTIVE DE POURSUITE DU PROGRAMME IDEAL 79

Monsieur le Président rappelle que le programme IDEAL 79 (initiatives durables et alternatives locales en Deux-Sèvres) a pour objectif de sensibiliser les consommateurs et les producteurs pour qu'ils réduisent la quantité et la nocivité des déchets à toutes les étapes de la vie des produits : conception, fabrication, vente/achat, utilisation et rejet. IDEAL 79 doit inciter à penser et à agir différemment pour jeter mieux, moins ou autrement.

Le programme est mené sur 3 ans (de juin 2005 à juin 2008).

L'objectif d'IDEAL 79 est de baisser la production de déchets ménagers ultimes de 10% sur 3 ans.

Le maître d'ouvrage est la CAN. Le SMITED est co-maître d'ouvrage (avec une participation financière de 2/3 des dépenses). Les maîtres d'ouvrage délégués sont l'APCEDE (ADEME, Région), le Conseil général 79, les Chambres consulaires (CCI, Chambres des métiers et de l'artisanat et Chambre d'agriculture) Ce programme a reçu le concours financier LIFE environnement.

L'APRES IDEAL 79 :

Le programme LIFE environnement nous apporte 49.7% d'aides financières jusqu'en juin 2008. D'ores et déjà, les porteurs du programme Belge REDUCE bénéficiaire de fond Interreg nous sollicite pour intégrer leur programme européen de juillet 2008 à décembre 2011. Ils peuvent adjoindre notre programme IDEAL 79 pour un financement de 800 000 euros maximum sur 3 ans. Le SMITED s'engagerait à financer 2/3 des dépenses soient un maximum de 533 333 euros sur 3 ans aidés à 49.7% par l'Europe.

Il convient de débattre sur un accord de principe pour la poursuite du programme jusqu'en 2011. Le détail du programme sera ensuite élaboré avec nos partenaires Belges d'Espace Environnement programme REDUCE et ce sont eux qui présenteront le dossier à l'Europe.

Le Comité Syndical adopte à l'unanimité.

9. MODIFICATION CREATION DE POSTE

D'agent technique en Agent de salubrité

Création d'un poste d'agent technique qualifié

Monsieur le Président précise que le 19 mai l'assemblée délibérante a autorisé l'ouverture d'un poste d'agent technique pour permettre l'intégration de l'agent d'exploitation du site de La Loge mis à disposition par le Syndicat du Pays Thouarsais depuis 2002.

Cet agent ayant demandé son reclassement en agent de salubrité auprès de sa collectivité d'origine, il ne peut être recruté par voie de mutation que sur son grade d'agent de salubrité.

Il convient donc de fermer le poste d'agent technique et d'ouvrir un poste d'agent de salubrité.

Par ailleurs, la reprise de la plateforme de compostage de Lezay avec mutation du personnel nécessite également l'ouverture d'un poste d'agent technique qualifié.

Fermeture d'un poste d'agent technique non pourvu.

Ouverture d'un poste d'agent de salubrité

Ouverture d'un poste d'agent technique qualifié

Le Comité Syndical adopte à l'unanimité.

10. REGIME INDEMNITAIRE

CADRE D'EMPLOI DES FILIERES TECHNIQUES ET ADMINISTRATIVES

APPLICABLE AUX AGENTS TITULAIRES ET CONTRACTUELS

Monsieur le Président explique que la création de nouveaux postes décidés par l'assemblée le 15 septembre dernier nécessite l'actualisation du régime indemnitaire applicable aux nouveaux cadres d'emplois créés.

Les modifications portent essentiellement sur le grade de conducteur de travaux.

L'institution du régime indemnitaire a été voté par le comité syndical du 30 novembre 2002 modifié notamment, par la délibération du 03 Mars 2006 et 19 Mai 2006.

Le Comité Syndical adopte à l'unanimité les modifications apportées.

11. REGIME INDEMNITAIRE : INDEMNITE D'ASTREINTES

Monsieur le Président expose que dans le cadre de la gestion des installations techniques du Smited et notamment en cas d'incident survenant en période non ouvrable, il est proposé de mettre en place un service d'astreinte les week ends et jours fériés.

Ce service, établi en relation avec les agents concernés, fera l'objet d'un planning de période minimum mensuelle.

Les numéros de téléphone à composer en cas d'incident seront affichés sur sites et tenu à la disposition des élus locaux des communes d'accueil des installations.

La présente décision sera soumise à l'avis de la Commission Technique Paritaire du Centre de Gestion des Deux Sèvres.

Le Comité Syndical adopte à l'unanimité.

12. QUESTIONS DIVERSES

Les bâtiments de la Loge II

Sur les terrains de La Loge II se trouve une ancienne ferme abandonnée, la question est de savoir quel peut-être le devenir de ces bâtiments, devons nous les raser ou au contraire les restaurer afin de préserver et de valoriser le paysage et l'image du passé de ce site.

Il est proposé que plusieurs élus se rendent sur place, afin d'étudier les différentes possibilités.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h 40.

Le Président du SMITED
Claude ROULLEAU

Le Secrétaire de séance
jacques DIEUMEGARD

• • •